

Charte de l'initiative

«MoveSmart – pour une mobilité d'entreprise simplement plus durable»

Responsabilité et nécessité d'agir en faveur d'un avenir durable

Dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et du débat entourant le changement climatique, les politiques adoptent des mesures et directives réglementaires (art. 5 de la loi sur la protection du climat) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici à 2050 au plus tard.

Mobilité des entreprises respectueuse du climat

La mobilité est responsable d'environ un tiers des émissions de CO₂ en Suisse. Une part importante de ces émissions peut être imputée directement ou indirectement à l'activité des entreprises.

Dans le cadre de leur contribution à la réalisation des objectifs climatiques fondamentaux, le domaine de la mobilité revêt une importance critique pour les entreprises. En leur qualité d'employeur, celles-ci disposent de multiples options pour influencer et encourager le comportement de leur personnel en matière de mobilité.

L'initiative

L'initiative «MoveSmart – pour une mobilité d'entreprise simplement plus durable» crée un cadre qui récompense les succès et les efforts des entreprises dans le domaine de la mobilité respectueuse du climat par le biais d'un label reposant sur une procédure à plusieurs niveaux (niveaux de base, I et II). Chaque niveau représente un degré précis d'engagement et de performance d'une entreprise en matière de mobilité compatible avec le climat.

En participant à l'initiative «MoveSmart – pour une mobilité d'entreprise simplement durable», les entreprises s'engagent explicitement à promouvoir et à exiger systématiquement en leur sein des formes de mobilité durable, dans l'intérêt de l'environnement et du personnel, pour les déplacements professionnels et le trafic pendulaire (ci-après «mobilité d'entreprise»).

Pour chaque entreprise participante, l'auto-évaluation permet d'obtenir une vue d'ensemble de la mobilité actuelle et de la répartition des moyens de transport utilisés, et, partant, d'analyser et d'évaluer la répartition modale.

Objectifs communs de l'initiative

En notre qualité d'entreprise participante, nous souhaitons apporter une contribution mesurable à la réalisation des objectifs ci-après, grâce à des mesures individuelles adaptées à chaque entreprise.

- a. Réduction des émissions de CO₂: nous soutenons la réduction des émissions de CO₂ dans le domaine de la mobilité d'entreprise. Pour ce faire, nous décidons de mesures individuelles et les mettons en œuvre pour assurer, au plus tard à l'horizon 2050, une trajectoire de réduction tendant vers le zéro net tel que prévu dans la loi sur la protection du climat, en tenant compte de l'impact global.
- b. Organisation active de la gestion de la mobilité: pour être en mesure d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de promotion de la mobilité d'entreprise durable, nous nous engageons en faveur d'une gestion active de la mobilité au sein de l'entreprise.
- c. Transfert du trafic dans la mobilité des entreprises: nous transférons la mobilité d'entreprise vers des moyens de transport durables appropriés, tout en gérant de manière optimale les ressources limitées que sont l'espace, l'énergie et les moyens financiers. Tous les moyens de transport durables sont utilisés et promus selon les lieux en fonction de leurs atouts respectifs.
- d. Réduction du trafic: nous permettons et encourageons des modèles de travail flexibles en termes de lieu et d'horaires ainsi qu'une utilisation ciblée de formats de collaboration virtuels. Nous contribuons ainsi à la réduction du trafic et à la prévention de la saturation des axes, notamment sur les longs itinéraires.
- e. Collaboration interentreprises: en tant que membre de l'initiative, nous encourageons l'échange et le partage de connaissances et d'expériences entre les entreprises signataires et les entreprises intéressées.

Nos engagements

En signant la présente charte, nous nous engageons:

- à examiner et à mettre en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures adéquates pour atteindre les objectifs susmentionnés;
- à mesurer périodiquement et de manière appropriée la réalisation en interne des objectifs de qualité et de quantité ainsi que leurs effets, et à les communiquer à l'interne et à l'externe;
- à atteindre le niveau I dans un délai maximal de deux ans;
- à solliciter d'autres employeurs de manière proactive afin de les inviter à rejoindre l'initiative en faveur de la mobilité d'entreprise durable.

Signature

La présente charte est signée par la direction des entreprises qui proposent des postes de travail en Suisse et s'emploient à respecter les objectifs et engagements énoncés ci-dessus.

Signataires:

Nom et prénom
Fonction Entreprise

Nom et prénom
Fonction
Entreprise

Lieu et date _____

